



Site web : [petr-causses-cevennes.fr](http://petr-causses-cevennes.fr)

**CONSEIL SYNDICAL DU 16.03.2021**  
Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un et le seize mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Avèze, salle communale, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Présents (25) : Régis BAYLE, Isabelle BERNIER, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK (suppléant), Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Odile COLOMB (suppléante), Stéphane MALET, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Thierry REDON, André JOFFRE, Marc WELLER, Daniel ZEBERKO, François ABBOU (visio), Nicole AMASSE (visio), Irène LEBEAU, Bernard MOUNIER (visio), Régis VALGALIER, Alexandre VIGNE (visio), Jean-Claude THION (suppléant).

Excusés (4) : Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Henri DE LATOUR, Dominique ROLAND.

Absents (15) : Jean-Marie BRUNEL, Nicolas DE SCHRYVER, Jean-Pierre GABEL, Bernard SANDRE, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Madeleine MACQ, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Raymond THION, Bernard VANPETEGHEM, Jocelyne ZANCHI.

Procuration (1) : Henri DE LATOUR à Sylvie PAVLISTA.

Secrétaire de séance : Bruno MONTET.

---

## **01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 19/11/2020**

---

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Le compte-rendu du conseil syndical du 19 novembre 2020 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 03 décembre 2020.

Madame la Présidente propose d'approuver ce compte-rendu.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 19 novembre 2020,  
AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

---

## **02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

---

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du conseil syndical, un débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Syndical, après discussion, et à l'unanimité,**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.  
APPROUVE le projet proposé.  
AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

## ***Synthèse des échanges***

### **Mission transition écologique et énergétique**

Sur l'éventualité de recruter un chargé de mission, envisagée dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE), considérant les évolutions de ces contrats vers le dispositif de contrat de relance et de transition écologique (CRTE), Monsieur Régis BAYLE fait part de ses doutes sur la capacité de l'ADEME à financer un poste fléché sur la transition écologique. Il relève en revanche que des appels à projets concernant la filière bois ont été relancés. Rappelant le travail qui avait été mené avec l'association des communes forestières lors du mandat précédent, il évoque la possibilité de s'orienter sur cette voie.

Madame la Présidente répond qu'il s'agit d'une piste intéressante mais note que le délai de réponse à l'appel à projets est un peu serré.

Monsieur Régis VALGALIER expose que sur la base du travail déjà effectué, il peut demander à l'association des communes forestières de relancer la démarche. Il ajoute qu'il faut néanmoins que les communautés de communes se mettent d'accord avant de monter le dossier.

A l'issue de la discussion, il est convenu de reconstituer un groupe de travail piloté par Régis VALGALIER, pour réévaluer le travail déjà effectué au regard des doctrines actuelles. Il sera également demandé au nouveau coordinateur du PETR de lancer le montage du dossier de candidature à l'appel à projets.

Monsieur Régis VALGALIER ajoute qu'il conviendrait que ce groupe travaille à la rédaction d'une charte de massif, en s'inspirant de celle de Florac en Lozère.

### **Participation du Piémont cévenol**

Monsieur Régis BAYLE rappelle qu'elle concerne l'animation du contrat territorial régional. Il suggère que si le PETR assume également l'animation du nouveau CRTE, il faudra leur demander une participation plus importante.

Madame la Présidente répond qu'une réunion sera organisée prochainement pour discuter des modalités avec les Présidents des trois communautés de communes, puisqu'il est désormais clair que le périmètre du futur CRTE s'étend sur ces trois territoires.

### **Contrat de relance et de transition écologique**

Madame Irène LEBEAU demande si des détails ont été transmis quant au contenu et au périmètre du CRTE et si toutes les actions y seront bien reprises. Elle note que le CTE était déjà relativement opaque et qu'il est difficile de dire concrètement sur quoi ce nouveau contrat pourra déboucher.

Madame la Présidente répond que le courrier du Préfet précise que le CRTE a pour but de simplifier et unifier les processus de contractualisation de l'Etat, d'associer les collectivités locales au plan de relance 2021-2022 et d'accompagner ces dernières dans leur projet de territoire 2020-2026. Le périmètre retenu par le Préfet est celui du PETR et du Piémont cévenol qui avait bien fonctionné pour le contrat territorial régional.

Monsieur Régis BAYLE rappelle l'historique des différents contrats signés avec l'Etat et d'autres collectivités sur le mandat précédent : le contrat de ruralité et le CTE, que l'Etat souhaite aujourd'hui fusionner et intégrer dans les nouveaux CRTE.

Madame Irène LEBEAU explique son abstention par le fait que la participation des communautés de communes ne cesse d'augmenter pour des projets tels que le SCoT, qu'elle estime coûteux et non déterminant pour le territoire.

---

## QUESTONS DIVERSES

---

### Conseil de développement (CoDev)

Monsieur Emmanuel GRIEU fait un point sur la mise en place du conseil de développement. Il indique que la première réunion de présentation aura lieu le 18 mars en présence des membres du bureau.

Monsieur Bernard MOUNIER demande quelles missions vont être confiées à cette instance.

Monsieur Emmanuel GRIEU répond que le CoDev a un rôle consultatif et vise à enrichir la décision des élus. Il pourra être sollicité pour apporter des contributions sur les projets du PETR et associé à la réflexion sur les modalités de concertation qui font parties intégrantes de la démarche du SCoT.

Madame Irène LEBEAU note qu'il faut bien réfléchir aux règles de fonctionnement et veiller à un retour régulier auprès des membres du conseil syndical.

Monsieur Alexandre VIGNE relève que l'expérience a été positive lors du mandat précédent. Considérant qu'un tiers des membres du CoDev actuel ont participé aux travaux du CoDev précédent, il estime que cela en facilitera le lancement.

Monsieur Bernard MOUNIER précise que si des conseillers municipaux se sont portés candidats au CoDev, ils y interviendront en leur nom propre.

Madame la Présidente lève la séance à 18h50.